



Document d'adhésion – (mineurs) AUTORISATION PARENTALE

NOM du jeune

Prénom du jeune

père
☐

mère
☐

autre
responsable
légal
☐

Tuteur légal 1 (NOM Prénom)

Adresse @

Téléphone

Adresse postale

père
☐

mère
☐

autre
responsable
légal
☐

Tuteur légal 2 (NOM Prénom)

Adresse @

Téléphone

Adresse postale si différente

Je soussigné(e) (NOM Prénom du tuteur légal)

- autorise mon enfant susnommé(e) à devenir membre de l'Aviron Hennebontais
- déclare **qu'il sait nager et s'immerger**. Je fournis un certificat d'aisance aquatique (type « Boléro _cf Bulletin officiel n° 34 du 12-10-2017_) ou un brevet de natation 25m. Je décharge l'Aviron Hennebontais en cas d'accident.
- autorise / n'autorise pas _rayez la mention inutile_ l'association Aviron Hennebontais à organiser **le transport de celui-ci, pour les besoins de l'activité, par l'animateur ou un parent bénévole** sous réserve que le conducteur soit assuré(e) en conséquence et que son véhicule corresponde aux normes de sécurité en vigueur.
- autorise / n'autorise pas _rayez la mention inutile_ l'association Aviron Hennebontais à laisser mon enfant **rentre seul/e**.
- autorise / n'autorise pas _rayez la mention inutile_ l'association Aviron Hennebontais à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute **intervention d'urgence**. En cas d'accident mon enfant sera transporté/e à **l'hôpital le plus proche**.
- autorise / n'autorise pas _rayez la mention inutile_ mon enfant susnommé(e) à participer à un groupe Whatsapp géré par le club et lié aux aspects organisationnels des activités d'entraînement, de compétition et d'événements du club.

Les parents ou tuteurs légaux d'un mineur, membre actif, **de moins de 16 ans** au moment de l'A.G. ordinaire, sont membres de droit de l'association (cf. statuts du 17/11/2017).

Deux parents de mineurs de moins de 16 ans, de ce fait membres de droit, sont élus par le collège des parents membres de droit et siègent lors des Conseils d'Administration.

Fait à Hennebont, le

Signature
Précédée de la mention :
« Lu et approuvé »